

## **Le prix d'un parlementaire dans une République Monarchique**

Nombre d'entre nous a été rendu destinataire d'un courriel détaillant les revenus liés à la fonction de député. Je me demande bien dans quel pays richissime officient ces serviteurs de la nation, ces représentants du peuple ?

**Rémunération : 6 953 euros/mois**  
**1 525 pour le secrétariat**  
**8 949 d'indemnités des collaborateurs,**  
**17 427 euros/mois pour chacun des 577 députés.**

**Soit 17400 X 577 = 10055379 euros/mois, plus de 120 millions d'euros par an.**

N'oublions pas le taxi parisien gratuit, l'automobile à disposition, des tarifs préférentiels pour les Hôtels haut de gamme, 7 € le repas au restaurant de l'assemblée qui n'a rien de commun avec celui du coeur, gratuité SNCF en 1ère classe, 40 vols aériens par an offerts et pour finir des prêts à taux réduit de 2 à 3%.

Mais quand ce petit monde se retrouve sur la touche ou en retraite que devient-il ?  
Que lui reste-t' il pour vivre ?

Ne sortez pas vos mouchoirs, un généreux bienfaiteur est passé par là dernièrement.

Ces très chers députés non réélus toucheront à vie 20% de leur indemnité mensuelle soit 1390 €. Ils toucheront également pendant 60 mois, au lieu de 6 mois auparavant, la totalité de leur indemnité mensuelle soit 6952 euros, soit la modeste somme de 417120 euros sur 5 ans.

**Tout ceci est prévu dans le régime spécial des retraites des députés et voté par l'ensemble de l'hémicycle !**

Bien entendu, lors de leur "traversée" du désert, les déçus ne sont pas obligés de justifier la recherche d'un emploi, Ils n'ont pas à visiter le conseiller de l'ANPE chaque mois !

Ce n'est pas en France dont la devise est Liberté-Egalité-Fraternité que cela arriverait.

Nos députés à nous n'ont pas oublié que deux révolutions nous précèdent.

*Patrice PUECH*  
*BN 3/12/2008*

**" Il n'est point de bonheur sans liberté ni de liberté sans courage"**

Périclès